

(c) have any interest in any advice, appliance, machine, patented process or article, or any part thereof that may be required or used as part of the equipment of any railway or rolling stock thereof, aircraft, ship, pipeline, motor truck, trailer or bus, or of any work or undertaking subject to this Act, the *Railway Act*, the *Aeronautics Act* or the *Motor Vehicle Transport Act*.

à moteur, de remorques ou d'autobus, ou de matériel de pipe-line ou au transport de marchandises ou de passagers par tout moyen de transport moyennant un prix de louage ou une rétribution ou

c) avoir un intérêt dans tout ou partie d'un appareil, instrument, machine, procédé ou article brevetés qui sont nécessaires ou utilisés comme partie de l'équipement de tout chemin de fer ou de son matériel roulant, d'un avion, navire, pipe-line, camion à moteur, remorque ou autobus ou dans tout ouvrage ou entreprise soumis à la présente loi, à la *Loi sur les chemins de fer*, à la *Loi sur l'aéronautique* ou la *Loi sur le transport par véhicules à moteur*.

Divestment of conflicting interest

(2) Where any interest prohibited under subsection (1) vests in any member or officer of the Commission by will or succession for his own benefit, he shall, within three months thereafter, absolutely dispose of such interest.

(2) Lorsqu'un intérêt interdit en vertu du paragraphe (1) est dévolu par testament ou par succession au profit d'un membre de la Commission ou d'un membre de sa direction, il doit, dans un délai de trois mois par la suite, disposer totalement de cet intérêt.

Désaisissement de l'intérêt opposé

Staff

6. Such officers, clerks and employees may be employed as in the opinion of the President may be necessary.

6. Peuvent être employés les membres de la direction, commis et employés qui, de l'avis du président, peuvent être nécessaires.

Personnel

Pension fund

7. The Commission may establish a pension fund for the commissioners, officers, clerks and employees of the Commission and their dependents and may contribute to it.

7. La Commission peut établir des prestations de pension pour les commissaires, membres de la direction, commis et employés de la Commission et leurs dépendants et peut contribuer à ce fonds.

Prestations de pension

Financial expenditures

8. The salaries or other remuneration of the members, officers, clerks and employees of the Commission, and all the expenses of the Commission incidental to the carrying out of its duties and functions, including all actual and reasonable travelling expenses of the commissioners and of such members of the staff as may be required by the Commission to travel, necessarily incurred in attending to the duties of their office, and the amount of the contributions

8. Les salaires ou autres rémunérations des membres, membres de la direction, commis et employés de la Commission et toutes les dépenses de la Commission tenant à l'exercice de ses devoirs et fonctions, ainsi que tous les frais réels et raisonnables de déplacement des commissaires et des membres du personnel que la Commission oblige à voyager, qui sont nécessairement encourus dans l'exercice des devoirs de leurs fonctions, et le montant des con-

Dépenses